

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTEUR GENERAL DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/72/MTPS.DC-TEP-DFP.N2.
Portant intégration et nomination
de Monsieur ELENGA-M'BONGO Jean-Jac-
ques dans les cadres de la catégo-
rie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-
VERNEMENT;

(/ I S A S:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n°25/80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n°65/50 du 16.2.65 fixant le statut commun
des cadres Administratifs de la Santé Publique;

D.G.B.

(/u le décret n°62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi N°15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n°63/81/FP-BJ du 26.3.63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8;

D.C.F.

(/u le décret n°67/50/FP-BJ du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements;

(/u le décret n°74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomination des M
Membres du Conseil des Ministres;

(/u le rectificatif n°81/016 du 26.1.81 au décret n°80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
tres;

(/u le décret n°83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres;

(/u le décret n°81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement;

(/u la lettre n°6176/TEP.DC.DOB. du 11.11.83 du Direc-
teur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de
candidature constitué par l'intéressé;

(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la ré-
vocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

=====

45

ARTICLE 1^{er}. - Monsieur ELENGA-M'DONCO Jean-Jacques, né le 3 Février 1952 à Gania (District d'Abalo), titulaire de la Licence en Réadaptation et Kinésithérapie, externe à l'Université Catholique de Louvain (Belgique), est intégré par assimilation dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au Grade d'Administrateur du Service Social, indice 790.

ARTICLE 2^o. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3^o. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 27 JUILLET 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement;

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales;

Pierre Denier BOUSSOUKOU-BOULEA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale;

Colonel Louis SYLVAIN-GOILL.-

Le Ministre des Finances;

Bernard COMBO M'NGIONA.-

Itini Ossétoumba LEKOUEDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC.....1
DGTFF/DFF.....3
DFF/BST.....3
DGB.....2
DCF.....1
ISM.....2
DGSP.....2
DOSSIER.....3
INTERCSE.....1
SOCI/DC.....2./-